

Compte-rendu de la séance plénière
Assises normandes de lutte contre le gaspillage alimentaire 2022
Le 01/12/22 à l'Abbaye aux Dames – Caen

Animatrice :

Nathalie VILLERMET – REGAL Normandie

Intervenantes :

Laurence GOUTHIÈRE – ADEME

MAIWENN L'HOIR – Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

1. Mot de Laurence Gouthière

La Normandie est pionnière en termes de réduction du GA grâce au REGAL notamment. Pour atteindre la réduction de moitié du GA on a besoin de travailler en amont ou en aval de la chaîne alimentaire.

2. Intervention de Maiwenn L'Hoir

Présentation de la lutte contre le GA et point de situation de la politique française :

Il existe un label national anti-GA à l'aide de l'élaboration d'un référentiel selon le secteur pour les critères. Ce label permet la valorisation des acteurs publics ou privés qui mènent des actions. Les inscriptions sont, encore, possibles pour présenter ce label avec l'AFNOR.

En ce moment, il y a une expérimentation sur la « réservation » des repas en restauration collective par les élèves. Il est important d'avoir de nombreux inscrits car plus il y aura d'inscrit plus les résultats seront fiables !

Enfin, le 17 novembre dernier est sorti un nouveau décret relatif aux modalités de l'information des dates limites de consommation aux consommateurs. La DLC devient la DDM.

Lancement de l'appel à projet du développement des projets alimentaires territoriaux : ce sont des projets structurant d'envergure régionale. Il est possible de s'inscrire jusqu'au 9 janvier 2023 pour candidater.

Du point de vue européen :

Révision du règlement INCO (informations des consos) qui peut porter sur les modalités d'information des dates de péremption

Première édition du rapportage européen sur GA qui permet la communication des quantités de déchets alimentaires (pertes à la récolte exclues tandis que les denrées non comestibles seront comptabilisées ce qui diffère des choix de l'ADEME). Les résultats indiquent 133Kg de GA par habitant, la France est en 13^{ème} position au niveau Européen, les chiffres sont à prendre en compte avec prudence. Déjà car c'est le premier rapportage et parce que c'était en 2020, que l'exportation en France est importante, de plus parfois il y a des différences de procédure sur la mesure du GA entre les pays et enfin il manque 4 pays. D'après ce rapport, les ménages sont en causes de 55% du GA au niveau européen contre 46% en France.

Dans l'union européenne en 2020 il y a 57M de tonnes de GA, ce qui équivaut à 130 milliards d'euro de perte. Il y a pour objectif de baisser ce chiffre de moitié en 2030 (ce pose la question de faire avec des sanctions ou non ?).

Enfin, projet d'organiser un panel de citoyen pour obtenir des propositions à la lutte du GA ainsi qu'une réflexion sur une norme ISO contre le GA.